

Fiche pratique

« Comment organiser un vide garage collectif? »

1- MOBILISATION DU VOISINAGE

Un phénomène nouveau voit le jour, venu des pays anglo-saxons : l'idée de vide garage est maintenant autorisée et on peut y voir une réelle opportunité car non seulement une organisation de ce type de vente est facile, gratuite et ne nécessite pas d'aménagement lourd. C'est un concept qui favorise l'échange, l'ouverture, les rencontres au-delà du simple fait que les habitants ouvrent leurs portes. Nous vous conseillons par ailleurs de soigner votre accueil le jour J (café,...). Pour ce faire, il faut bien entendu que la journée d'ouverture soit commune aux habitants, d'une même rue, d'un même quartier et/ou ASL. Planifiez donc avec vos voisins votre vente au déballage à domicile au moins deux mois à l'avance pour avoir le temps de faire les démarches administratives et informer les services de la mairie.



2- ADMINISTRATIF ET REGLEMENTATION

En France selon le code du commerce, l'organisation d'une vente privée ou brocante privée à son domicile est tout à fait légale et autorisée. L'appellation exacte étant une vente au déballage, et comme toute vente au déballage, elle doit être déclarée par lettre recommandée à la mairie, dans **un délai de 1 mois avant la date prévue**, sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€. En tant que particulier, vous êtes limité à **2 ventes au déballage par an**. Aussi retenez que vous ne devez pas déborder sur la voie publique et donc assurez vous que les visiteurs pourront aisément circuler à l'intérieur comme à l'extérieur de votre maison (garages, cours, jardins, salons..).

Déposez votre dossier en mairie au service « Démocratie locale » :

- un courrier en tête reprenant la date, les heures, l'ensemble des adresses et les coordonnées de l'habitant référent,
- remplir une déclaration préalable par participants (CERFA téléchargeable sur internet),
- joindre une copie des pièces d'identités des participants en recto verso.

3- GESTION DES ENCOMBRANTS



Prévenir le service de débarrasage des encombrants pour qu'il passe après l'événement sur l'ensemble de la rue. Pour les habitats collectifs, les encombrants sont ramassés le **3e mercredi** de chaque mois. Pour les habitats pavillonnaires, les encombrants sont ramassés **sur rendez-vous** en envoyant un mail à encombrants.cacp@veolia.com ou en appelant le **01 34 41 90 00**. Merci de sortir vos encombrants la veille au soir, tout dépôt sauvage est interdit, dangereux et verbalisable.

Fiche pratique

« Comment organiser un vide garage collectif? »

4- COMMUNICATION DE L'ÉVÉNEMENT

-Communiquer en inscrivant votre événement sur les sites spécialisés de brocantes, en diffusant sur les réseaux sociaux. Une information peut aussi être diffusée sur le site de la ville.

-Organiser l'accueil des visiteurs le jour J avec un fléchage à l'entrée de la rue organisatrice.

-Au-delà des commerces et des écoles, ci-dessous vous trouverez la liste des lieux d'affichage autorisés par la commune. Tout support doit être posé quelques jours avant et retirés au plus tard le lendemain du vide-garage, c'est impératif.

Les panneaux d'affichage libre

- GS de la Siaule
- L'Agora
- GS du Boulingrin
- GS des Moissons
- GS des Groues
- Parking du monument aux morts
- GS des Sablons

Les garde-fous au niveau des intersections

Sur le boulevard de l'Oise dans le sens Jouy-le-Moutier vers Cergy

- Rond-point des Arts (angle avec le mail Mendès France)
- Angle avec l'avenue Camille Claudel
- Angle avec la place du rendez-Vous (au niveau du lycée)
- Angle avec l'avenue Martin Luther King
- Rond-point du Parc des Sports (angle avec la rue des Néfliers)

Sur le boulevard de l'Oise dans le sens Cergy vers Jouy-le-Moutier

- Rond-point du Parc des Sports (angle avec l'avenue Boris Vian)
- Angle avec la place du 8 mai 1945 (au niveau du magasin Picard)
- Angle avec le parking de la Bussie (en face des commerces)
- Angle avec l'avenue Jacques Brel
- Rond-point des Arts (angle avec le mail de l'Étincelle)

Sur l'avenue de la Paix dans le sens Cœur de Ville vers Village

- Angle avec l'avenue Camille Claudel
- Angle avec la place de l'Ancienne Mairie (au niveau du parking du monument aux morts)

Sur l'avenue de la Paix dans le sens Village vers Cœur de Ville

- Angle avec l'avenue Flora Tristan

Sur l'avenue Gandhi dans le sens Cœur de Ville vers Boisemont

- Angle avec l'avenue Auguste Blanqui (au niveau du groupe scolaire des Moissons)
- Angle avec l'avenue Boris Vian



Fiche pratique

« Comment organiser un vide garage collectif? »

Sur l'avenue Gandhi dans le sens Boisemont vers Cœur de Ville

- Angle avec l'avenue Simone Signoret
- Angle avec l'avenue Michel Colucci

Sur le mail de L'Étincelle

- Angle avec l'avenue Simone Signoret
- Au niveau de l'école de la Siaule

Sur le mail Mendès France

- Angle avec la contre-allée devant la nouvelle résidence des Longues Terres
- Angle avec le mail Georges Brassens
- Angle avec l'avenue de la Liberté
- Angle avec l'avenue de la Révolution Française
- Rond-point du Belvédère (angle avec la rue de l'Orée du Bois)

A la Bussie

- Angle avec l'avenue Louis Lecoin
- Angle avec la rue de la Gerbe d'Or (au niveau du collège)
- Place de l'Abbé Pierre
- Contre-allée au niveau de la boulangerie

Sur l'avenue Boris Vian

- Angle avec l'avenue Auguste Blanqui

Sur l'avenue Simone Signoret

- Angle avec l'avenue Jacques Brel

VOTRE CONTACT EN MAIRIE

Service démocratie locale

Agents de développement local

1 place du Cœur Battant

95490 VAUREAL

@ : elarabi@mairie-vaureal.fr / rbumenn@mairie-vaureal.fr

] : 01.34.24.70.80